Pouvons-nous compter sur votre collaboration?

La Flandre est en tête au niveau international en ce qui concerne le dépistage précoce des troubles auditifs chez les enfants et les jeunes. Le développement du programme de détection des dommages auditifs liés au bruit chez les jeunes a vu le jour grâce à une **collaboration entre de nombreux acteurs**: le gouvernement Flamand, VWVJ, ExpORL KU Leuven, les directions et membres du personnel des CLB… **chacun y a joué un rôle crucial.**

Pour que ce programme de prévention puisse se déployer de manière satisfaisante, nous avons également besoin de **votre collaboration**. Sans un trajet de diagnostic et de suivi cohérent, l'investissement dans un programme de prévention et de dépistage précoce ne peut être mis à profit de manière optimale. Pour cela, **une bonne communication** entre les différents acteurs est essentielle.

Votre expertise n'est pas seulement **d'importance pour chaque enfant individuel** qui vous est référé et sera suivi plus tard par le CLB, mais elle est aussi d'une **grande valeur sociale.** L'information de suivi que vous procurerez au CLB permettra en effet d'évaluer le programme de dépistage, de générer des données chiffrées fiables et représentatives concernant l'audition des enfants et des jeunes en Flandre, et de convaincre les autorités compétentes de prendre des mesures supplémentaires pour la prévention des dommages auditifs liés au bruit.

Au cas où vous aimeriez en savoir davantage:

Pour de plus amples informations sur l'usage du SPIN-test dans le cadre du programme de dépistage des CLB et sur les directives à propos de l'examen de l'audition en médecine scolaire en Flandre, nous vous invitons à consulter notre site internet: www.vwvj.be.

Pour des questions spécifiques, vous pouvez nous contacter par mail:

- **Vlaamse Wetenschappelijke Vereniging voor Jeugdgezondheidszorg:** info@vwvj.be
- **Experimentele ORL, KU Leuven:** **exporl-**spin@kuleuven.be

Vlaamse overheid

KU LEUVEN

BROCHURE pour les spécialistes ORL **2022**

VWVJ

DE VLAAMSE WETENSCHAPPELIJKE VERENIGING
VOOR JEUGDGEZONDHEIDSZORG VZW

présente

Le SPIN-test:

le test de l'audition chez les jeunes scolarisés pour le dépistage précoce des dommages auditifs liés à l'exposition au bruit

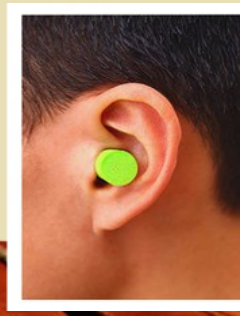

Le SPIN-test (compréhension de la parole dans le bruit)

Un test développé par le groupe de recherche ExpORL de la KU Leuven

L'association scientifique flamande de médecine de la jeunesse (VWVJ) a développé à la demande du Gouvernement flamand - et en concertation avec les centres de guidance pour les élèves (centra voor leerlingenbegeleiding, CLB) - des directives pour le dépistage précoce des dommages auditifs encourus suite à l'exposition au bruit chez les jeunes.

C'est précisément dans ce but que le groupe de recherche 'Experimentele ORL' de l'université KU Leuven a développé un test de dépistage automatisé et particulièrement facile d'utilisation pour les CLB. Cet examen de dépistage appelé "SPIN-test" mesure la compréhension de la parole dans le bruit, ce qui le rend tout à fait adapté au dépistage des dommages auditifs (minimes) liés à l'exposition au bruit. L'élève doit taper sur une tablette ce qu'il entend dans un casque tandis que le test diffuse de courtes séries de 3 chiffres sur un bruit de fond.

Un programme de dépistage mis au point en collaboration avec les centres de guidance pour les élèves (CLB)

Les études de validité ont démontré que le SPIN-test donne des résultats fiables et que son usage est mieux adapté à un contexte de dépistage que l'audiométrie classique. De plus, pendant les années scolaires 2014-15, 2016-2017 et 2017-2018, des études d'évaluation à grand échelle ont pris lieu dans les différents centres de guidance pour les élèves. Ceci a permis d'affiner les critères (spécifiques à l'âge) pour référer les élèves au spécialiste ORL, et de baser ainsi la nouvelle directive sur des valeurs de référence fondées et équilibrées.

La méthode de dépistage s'applique dans toute la Flandre chez les jeunes de 11 et 14 ans: les élèves de 6e primaire et 3e secondaire sont systématiquement examinés avec le SPIN-test. Pendant la phase de mise en œuvre des directives, les centres étaient encadrés et soutenus de façon à ce que le programme de dépistage soit appliqué de manière correcte et standardisée partout en Flandre.

Que faire en cas de résultat anormal au SPIN-test?

Un résultat anormal au SPIN-test indique que la compréhension de la parole dans un environnement bruyant est perturbée

Contrairement à l'audiométrie tonale, le SPIN-test est moins sensible aux légères pertes d'audition dues à un trouble de conduction et se concentre plutôt sur la détection des dommages auditifs d'origine neurosensorielle. Les critères spécifiques à l'âge pour référer l'élève au spécialiste sont -6,5 dB en 6e primaire (ce qui signifie -3.9 SD par rapport à la médiane du seuil d'intelligibilité de la parole dans le groupe d'âge considéré) et -8,1 dB en 3e secondaire (ce qui signifie -3.1 SD par rapport à la médiane du seuil pour l'age considéré). Dans ce cas, l'élève est **référé au spécialiste ORL** par l'intermédiaire du médecin traitant pour examens complémentaires. Compte tenu de la situation individuelle, le spécialiste ORL peut ainsi mettre en œuvre le trajet diagnostique **afin de détecter l'origine possible du trouble constaté de la compréhension de la parole dans un environnement bruyant.**

Dans certains cas, il se peut que l'audiométrie soit encore normale, par exemple en cas de dommage auditif lié au bruit détecté à un stade très précoce, de perte d'audition congénitale de type neurosensoriel à expression retardée (dans le cadre ou non d'un syndrome), de perte d'audition acquise de type perceptif ou mixte d'origine infectieuse ou iatrogène, de troubles neuro-auditifs… Sur base de votre expertise, vous déciderez s'il convient éventuellement de prendre contact avec d'autres partenaires et/ou une équipe multidisciplinaire.

Faites part de vos constatations, conseils et suivi au CLB

Pour les membres des équipes de CLB, le manque d'information concernant le suivi des élèves référés à la suite d'un examen anormal est source de frustration importante. Pour cette raison, nous vous demandons de bien vouloir communiquer en retour vos constatations et votre stratégie de suivi. Ce faisant, vous aiderez le CLB à apporter le soutien adéquat aux jeunes, aux parents et aux établissements scolaires.